

SAS Pertuis Telecom 1093 Route d'Aix en Provence 84120 Pertuis FRANCE

TEL:04.90.09.10.14 / 04.90.08.51.43

FACTURE

DATE **NUMERO** 19/03/2024 200029368

FACTURE

1/1

SARL FRANCO B ET FILS 192 CHEMIN DE LA MONTAGNE 84240 LA MOTTE D AIGUES

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

	KEVIN P / SARLFRANC / PERTUIS_TEL /						
QTE	DESIGNATION	TVA	* PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TT
	WEBTOSHOP RM TO SHOP 72H	0%	0,00€			0,00€	0,00€
	: 0000000000000 N° Commande : 4855598764W48 N° COMMANDE :485559876400000 N° APPEL : <i>06.76.01.10.48</i>						
	IMEI livré 356323454820412						
1	FILM PLUG AND USE BRILLANT SMARTPHONE LOOKPROT	TECT () 20%	24,99€	29,99€		24,99€	29,99 €
	Donnez-nous votre avis sur votre visite! Merci de répondre à l'enquête téléphonique ou mail que vou prochainement	us allez recevoir					
•							1.0
							This area
Mod	de Montant Echéance Références	Date					24 90

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	T. () () () () ()	24,99 €
СВ	29,99€	19/03/2024		19/03/2024	Total ht :24,99 € 20 %	
			Total Tva : 5,00 € 20 %		Total Tva : 5,00 € 20 %	5,00€
					Total TTC	29,99 €

MONTANT A PAYER 29,99 € 0.00€

Nbr lignes 2 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.o0mh Logiciel 3GWIN B170

30.0.461.0



19/03/2024 15:13:59

Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0 €

Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, à l'exception des produits Apple garantis 12 mois et des batteris vendues seules garanties 6 mois.

A partir du 1er Janvier 2013, tout retard de paiement entre professionnels sera sanctionné par le versement d'une indemnité forfaitaire de 40€ Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues "une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 milei 2021)